



Mairie
Oye-Plage
62215

DECISION N° 2022/33

OBJET : Spectacle. ARTICHO 25 Juin 2022

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 16 avril 2014, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la volonté de la municipalité d'organiser un concert,
- Vu la proposition établie par la société ARTICHO,
- Vu les articles 28 et 30 du Code des marchés publics,
- Considérant que les prestations du service culturel représentent une dépense annuelle inférieure à 25.000 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

De signer un contrat avec La société ARTICHO, dont le siège est situé 141 rue de Lannoy- 59000 Lille pour un intitulé « Le VRAC (4 étals) », le samedi 25 juin 2022 de 15h00 à 17h30, sur le parking de la salle Jean Crinon.

ARTICLE 2:

Le montant de la prestation est fixé à 1972 € TTC. Il sera réglé par mandat administratif, après service rendu, sur présentation d'une facture en double exemplaire.

ARTICLE 3:

De prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la représentation.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Receveur de la Trésorerie d'AUDRUICQ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en sous-préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 30 mai 2022
Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE

Adresse postale : **87, Place de l'Union européenne / 62215 Oye-Plage / Téléphone: 03.21.46.43.43 /**
Télécopie: **03.21.46.43.49 / Adresse électronique: secretariatdumaire@oye-plage.fr**